



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

ACTION N°3.5 : Etude du potentiel Éolien du col du Prorel

Projet rattaché à l'orientation : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
Dernière date de mise à jour : 12/04/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : la SEVE (Solaire Eau Vent Énergies - SAEM à 10 % d'actionnariat citoyen)
Nom, prénom, fonction : Bard Antoine directeur

Le projet en un mot

Étude visant à diversifier les modes de production d'énergie verte sur le territoire du grand Briançonnais par l'implantation de deux éoliennes de moyenne puissance, d'une hauteur de 50 m, en haut du domaine skiable de Serre Chevalier au col du Prorel, et exploitées par la SEVE.



Figure 1 : Simulation de deux éoliennes au col du Prorel, étude SEVE Egrega-Hrafinkel



Description détaillée du projet

Riche de son relief montagnard le territoire du Briançonnais possède de nombreux potentiels pour la production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui la production d'énergie est assurée localement par l'exploitation de la force hydraulique et solaire. Le projet d'implantation d'éolienne s'inscrit dans une volonté de renforcer et diversifier la production électrique d'origine renouvelable et locale.

Le projet étudie la possibilité d'implanter deux éoliennes de 800 KW de puissance chacune. Avec une production annuelle estimée à environ 2 GWh, l'installation couvrirait 3.5% de la consommation annuelle de Briançon et St Martin de Queyrières.

La complémentarité de l'éolien par rapport aux sources actuellement exploitées est très intéressante avec une production hivernale importante, alors que les ressources hydro-électriques et solaires sont au plus faible sur cette saison (étiage hivernal des cours d'eau et faible ensoleillement et enneigement des panneaux). D'autant plus que sur cette même période les demandes sont particulièrement fortes (besoins de chauffage).

Il s'agit d'un projet d'un montant compris entre 2,5 et 3,5 M€.

La partie investissement, d'un montant de 2 380 000 € se décompose ainsi :

- turbines : 1 560 000 €
- développement : 300 000 €

- Génie civil : 150 000 €
- Voirie : 70 000 €
- Génie électrique : 150 000 €
- Raccordement électrique externe : 50 000 €
- Raccordement Télécom : 10 000 €
- divers et aléas : 100 000 €

Le chiffrage ne prend pas en compte le transport des éoliennes sur site dont l'estimation est à réaliser en fonction du mode de transport retenu (recherche d'un transport innovant par dirigeable).

L'objectif recherché est une réalisation des travaux en 2020 conduisant au dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique fin 2019 puis une enquête publique début 2020.

Calendrier passé et prévisionnel



- 2016 : première étude prospective
- Septembre 2017 : lancement des études de préfaisabilité sur les possibilités de transport des composants d'éolienne sur site,
- Novembre 2017 : début de campagne d'étude aéroulque pour 24 mois
- Automne 2019 :
 - Fin de l'étude aéroulque,
 - Lancement de l'étude de faisabilité,
 - Étude des possibilités de transport alternatif et peu impactant de type transport aérien, cf. projet ONF / Flying Whales pour le débardage lourd aérouporté (Large Capacity Airship 60 tons LCA60T),

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La SEVE	<ul style="list-style-type: none"> Mener l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet, Coordonner les efforts pour le financement et la réalisation, 	En cours	Engagement acquis	Fin des études aérauliques, finalisation de l'étude de faisabilité et prospective de financement et réalisation
Commune de Puy Saint André	Mettre à disposition de foncier pour la réalisation du projet	Dès la fin des études aérauliques / pré-faisabilité.	Acquis	

Les partenaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre seront à trouver lors du lancement de l'étude de faisabilité.

Budget prévisionnel

Étude de préféabilité :

Étude engagée par la SEVE depuis 2016, qui bénéficie d'une subvention à hauteur de 80 % (TEPCV) sur un plafond de 50 000 €

Études préféabilité	49 000,00 €
---------------------	-------------

Le CTE vise à mise en œuvre du projet suite à l'étude.

Montant total : 49 000 €

Description des coûts : les postes correspondent aux études, conception, implantation et transports, le raccordement des éoliennes, selon le détail ci-dessus.

Plan de financement prévisionnel :

Étude en cours financée dans le cadre de TEPCV (39 200 €). Le CTE permettra de trouver les financeurs du projet par la suite.

Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2021-2022
Production / rentabilité du projet	Étude aéroulque et préfaisabilité	Premiers résultats encourageants	Conclusions automne 2019
Dossier d'autorisation			Fin 2019
Faisabilité			Début 2020

ENERGIE	1.6 MW en éolien
EMPLOI & ACCOMPAGNEMENT	Emploi de gestion et maintenance ½ salarié temps plein
	Entreprises locales : terrassement et génie civil, réseau et acheminement électricité.